

DNC : éleveurs, anticipez la vaccination avant la mise à l'herbe et la montée en estive



■ **À l'approche de la mise à l'herbe sur les exploitations et des montées en estive dans les Hautes-Pyrénées, la FDSEA 65 appelle les éleveurs à anticiper dès maintenant la vaccination de leurs animaux contre la DNC afin d'éviter toute difficulté au moment des déplacements des troupeaux.**

L'objectif est simple : s'assurer que les animaux disposent d'une **couverture vaccinale valide de 15 mois** avant leur départ en pâturage ou en estive.

Animaux déjà valablement vaccinés

Les animaux ayant déjà reçu les **deux injections des vaccins MSD et OBP** disposent d'une couverture vaccinale reconnue comme valide pendant **15 mois**.

Dans ce cas, aucune démarche particulière n'est nécessaire à court terme, hormis le suivi habituel du calendrier vaccinal.

Animaux non valablement vaccinés

Pour les animaux qui ne sont pas encore valablement vaccinés, il est toujours possible de procéder à la vaccination, quel que soit leur âge.

Cependant, il est important de rappeler qu'un délai de **28 jours après l'injection** est nécessaire avant que la couverture vaccinale soit considérée comme valide pour une durée de 15 mois.

Ce délai doit impérativement être pris en compte avant tout déplacement en estive ou toute mise à l'herbe.

Cas des jeunes animaux

• Avant 3 mois

La vaccination n'est pas possible avant l'âge de 3 mois. Les jeunes animaux bénéficient toutefois d'une **immunité colostrale jusqu'à 6 mois**, à condition qu'ils soient nés de mères vaccinées.

• Entre 3 et 6 mois

La vaccination devient possible dès l'âge de 3 mois. Les éleveurs doivent veiller à faire vacciner ces animaux **avant leurs 6 mois**, y compris si ceux-ci se trouvent déjà en estive.

• Après 6 mois

Une vigilance particulière est nécessaire pour les animaux ayant dépassé les 6 mois.

Une fois l'immunité colostrale terminée, le délai réglementaire de **28 jours** s'applique avant que la vaccination soit reconnue valide.

Anticipez avec votre vétérinaire

La FDSEA 65 invite fortement les éleveurs à se rapprocher rapidement de leur vétérinaire afin d'anticiper :

- les modalités de contention des animaux,
- l'organisation des déplacements,
- les dates de mise à l'herbe,
- les montées en estive,
- le nombre exact d'animaux à vacciner.

Même si la vaccination en estive reste théoriquement possible, seul votre vétérinaire pourra vous indiquer si elle est réellement réalisable sur le plan opérationnel.

Par ailleurs, le nombre d'animaux concernés peut évoluer selon votre décision de monter en estive ou non. Il est donc recommandé de faire un point dès maintenant avec votre vétérinaire lors de sa prochaine visite.

*Anticiper aujourd'hui,
c'est éviter les blocages demain.*

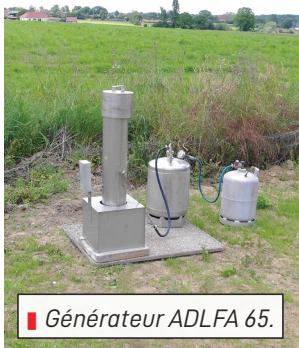
Adelfa 65 : le bouclier discret contre la grêle dans les Hautes-Pyrénées

Dans les Hautes-Pyrénées, la grêle n'est pas un simple aléa météo : c'est une menace bien réelle pour les exploitations agricoles, les bâtiments et l'ensemble du tissu rural. Pourtant, un acteur agit dans l'ombre depuis plus de 60 ans pour limiter ses effets dévastateurs : l'ADLFA 65 (Association Départementale de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques), aujourd'hui plus que jamais essentielle au territoire.

Une mission d'intérêt général au service du monde agricole

Créée en 1961, l'ADLFA 65 s'inscrit dans un réseau national piloté par l'ANELFA, basé à Toulouse. Depuis Lannemezan (102, rue de la petite lande), elle coordonne un dispositif unique de prévention contre la grêle, reposant sur une technologie éprouvée et un engagement humain remarquable.

Son objectif est clair : réduire l'intensité des chutes de grêle pour protéger les cultures et les exploitations. Grâce à un maillage de 39 générateurs et des données recueillies par les 145 stations grêlimétriques mesurant la grêle au sol.



■ Générateur ADLFA 65.

Une technologie au cœur des nuages

Le principe consiste à ensemençer l'atmosphère de noyaux glaçogènes artificiels qui par le jeu de la concurrence diminuent la taille des grêlons ; ces derniers tombent ainsi plus lentement et fondent avant d'atteindre le sol. Résultat : des impacts atténués, des dégâts réduits, et parfois des récoltes sauvées. Chaque générateur diffuse des milliards de particules dans l'atmosphère, s'intégrant dans un réseau cohérent piloté en temps réel selon les trajectoires orageuses. En conditions optimales, l'intensité de la grêle peut être réduite jusqu'à 50 %.

Une mobilisation humaine exemplaire

Derrière ce dispositif technique, il y a surtout des femmes et des hommes.

Le réseau fonctionne exclusivement grâce à des bénévoles, mobilisés jour et nuit pendant la saison à risque, d'avril à octobre.

La prévision du risque grêle est réalisée quotidiennement d'avril à octobre par la société KERAUNOS spécialisée en météorologie des orages violents. Les bulletins spéciaux publiés par cet organisme permettent à l'ANELFA de déclencher les alertes des réseaux concernés 7j/7, grâce au système informatisé VIAPEL qui diffuse le message aux opérateurs bénévoles ou à leur suppléant pour la mise en route des générateurs 4 heures avant les chutes de grêle prévues.

Un équilibre fragile

Malgré son efficacité, ce système repose sur un équilibre financier précaire. L'augmentation récente du coût de l'iodure d'argent (+200 %) fragilise fortement le modèle économique et le coût annuel de fonctionnement d'un générateur était jusqu'à présent de l'ordre de 2500 euros.

Jusqu'ici, le financement reposait principalement sur le Département, avec le soutien de partenaires agricoles et institutionnels. Mais aujourd'hui, **la pérennité du dispositif dépend aussi de la mobilisation des collectivités locales et du monde agricole.**

Un appel à soutien... et à engagement

Encore trop méconnue, l'action de l'ADLFA 65 mérite reconnaissance et soutien. L'association dont Francis Dutour est le Président (06.83.13.22.84) et Frédéric Masaroti le technicien (06.08.82.99.61) lancent un double appel :

- **Un appel aux financements**, même modestes, pour maintenir ce service essentiel ;
- **Un appel aux bénévoles**, l'équipe en place depuis plusieurs années est vieillissante tant au niveau des responsables de l'association que d'un certain nombre d'opérateurs du réseau. Car face à un phénomène aussi imprévisible que la grêle, **l'anticipation collective reste notre meilleure défense. ADELFA 65, c'est un rempart invisible mais indispensable.**



Appel au retour terrain – FDSEA 65

■ **Suite aux remontées concernant la vaccination contre la DNC et aux conséquences constatées sur le terrain (vaches restées vides, suspicions de stérilité chez certains taureaux, problèmes de reproduction...), la FDSEA 65 lance un appel à témoignages auprès des éleveurs.**



Appel aux éleveurs

Remontées concernant la vaccination contre la DNC bovine

A. Vache Vide

B. Taureau stérile

Si vous observez des difficultés similaires dans votre élevage, nous vous invitons à nous faire remonter rapidement vos constats afin de disposer d'un état des lieux précis et de défendre au mieux vos intérêts auprès des autorités compétentes.

Vos retours sont essentiels

Merci de contacter la FDSEA65 au 06.28.27.80.86 avec un maximum d'informations sur votre situation.